

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 27 JANVIER 2009

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Président</i>
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Ginior	Rana-Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>
	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Guillaume	Thion	BA	<i>Conseiller</i>
M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>	
M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>	
Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>	
M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>	
M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Yves	Rossier	RL+	<i>Vice-président</i>
	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
<u>Procès-Verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et plus

M. Th. Schmid, président du Conseil municipal, excuse l'absence de MM. Y. Rossier et M. Bohren. Il ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Th. Schmid annonce le dépôt, par Bardonnex Alternative, d'un projet de résolution ayant pour titre « Aide à Gaza ». Il cède la parole à son auteur.

Choqué par les événements qui se sont produits à Gaza ces dernières semaines, **M. Ch. Hottelier** propose l'octroi d'une aide d'urgence. Il demande que cette résolution soit traitée au point VII de l'ordre du jour.

➔ **Cette proposition, mise au vote, est acceptée à l'unanimité.**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
- Néant
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1 *P-D-1216 – Crédit d'investissement de CHF 4'664.- pour l'achat d'une partie de la parcelle 13'472, feuille 23 de Bardonnex, destiné à la réalisation d'un cheminement piétonnier*
 - VI.2 *P-D-1217 – Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées : transformation d'un prêt de CHF 700'000.- en un capital de dotation et cautionnement solidaire d'un emprunt de CHF 4'000'000.-*
- VII. Projet de résolution – Aide à Gaza
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune autre modification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2008

➔ **N'appelant aucune modification, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008 est approuvé.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture du courrier daté du 6 janvier 2009, adressé par Mme Isabelle Aubert, relatif à l'accès difficile au chemin Babel en raison du parking sauvage de nombreux véhicules et de la pose de bacs de fleurs.
2. **M. Th. Schmid** rappelle la nouvelle procédure de traitement des procès-verbaux de commissions. Il remercie les membres du Conseil municipal de bien vouloir s'y conformer.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Carte de vœux et remerciements des Aînés

Il a été remis, à chacun des membres du Conseil municipal, un exemplaire de la carte de vœux qui a été réalisée en décembre 2008. D'autre part, **M. A. Walder** annonce que les cartes de remerciements que les Aînés ont adressées à la mairie et au Conseil municipal sont exposées dans la salle.

2. CMNet et webmail

Faisant suite à la séance d'information relative à CMNet et à la messagerie intercommunale, **M. A. Walder** annonce qu'à partir du 1^{er} février 2009, l'adresse électronique des membres du Conseil municipal « @bardonnex.ch » sera exclusivement utilisée pour l'envoi des différents documents et informations. Le secrétariat de la mairie et lui-même restent à disposition pour toute question ou manipulation technique à ce sujet.

3. Survol d'hélicoptères

La mairie a reçu copie de plusieurs correspondances adressées à l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile) par des habitants se plaignant du vol incessant d'hélicoptères. Cet office a répondu de manière très évasive, stipulant entre autres, que le survol de petites agglomérations était toléré à une altitude de 150 mètres.

4. Swisscom

M. A. Walder a échangé des courriers avec Swisscom au sujet du nouveau protocole VDSL (ADSL à haute vitesse) permettant la transmission de la télévision par le câble. Une installation de boîtiers nécessaire à cette technique avait été planifiée à fin 2007 pour notre commune ; planification qui a entre-temps été modifiée par Swisscom. A ce jour, Swisscom a réalisé toutes les installations intéressantes pour eux en matière de rentabilité. Néanmoins, de nombreux endroits sur la commune ne sont toujours pas desservis.

Par un courrier du 22 décembre dernier, Swisscom informait que l'installation de deux boîtiers permettant de recourir au système VDSL pour les villages de Charrot et de Landecy coûterait environ CHF 188'000.- HT. Toutefois, une ristourne de CHF 300.- par abonné résidant dans ces villages serait octroyée.

Le boîtier de Charrot reviendrait donc à CHF 54'000.- (67 abonnés), celui de Landecy à CHF 39'200.- (133 abonnés). Cette offre est valable quelques mois ; une fois le contrat signé, il faut compter environ 13 mois pour que l'installation soit effective.

M. A. Walder propose que cette proposition soit discutée en commission de l'aménagement ou des finances. Il ajoute que cette installation, si elle devait être réalisée, ne concernerait qu'une petite part de la population. Néanmoins, il s'agirait peut-être d'un juste retour pour ces deux villages puisqu'en 1874, le télégraphe n'était installé qu'à Croix-de-Rozon.

5. Plan directeur communal

Il a été distribué à chaque conseiller municipal quatre feuilles comportant les modifications apportées au rapport final du plan directeur communal. Ce dernier, mis à jour, a été adressé à M. Robert Cramer, président du Département du Territoire (DT), qui doit donner son feu vert avant son adoption par le Conseil municipal.

La commune de Plan-les-Ouates a, de son côté, présenté le 14 janvier dernier, une révision de son plan directeur communal qui est, depuis, en consultation publique pour une durée de 30 jours. Un journal d'une vingtaine de pages présentant ce projet a été édité. Il peut être consulté à la mairie ou à l'adresse internet suivante : http://www.plan-les-ouates.ch/files/pdf/plan_communal.pdf.

6. Trafic route du Pont-de-la-Fin – route d'Annecy

Le bureau d'ingénieurs CITEC a transmis à la commune une proposition financière qui se présente en deux phases : la première s'élève à une dizaine de milliers de francs pour un diagnostic. Selon celui-ci, il sera décidé de la réalisation d'une étude complète qui s'élèverait à environ CHF 40'000.-, dont l'Etat prendrait CHF 15'000.- à sa charge.

A la mi-février, un premier constat relatif à la sécurité devrait parvenir à la mairie. Le flux du trafic sera traité dans un cadre plus large par le biais de l'étude de Genève-Sud.

7. Bibliobus

Un tous-ménages a été récemment distribué informant des nouveaux horaires et de la modification du jour de passage. Ces changements sont intervenus suite à une demande de la Ville de Genève qui souhaite un plus grand partenariat avec les communes. Ces dernières, participant financièrement à ce service, se plaignent lorsque la prestation, pour raison de maladie ou autre, n'est pas fournie. La Ville de Genève rencontre en effet de grands problèmes à trouver des bibliothécaires en possession d'un permis poids lourds.

Une assez longue discussion au sein du groupe de travail s'est déroulée car la Ville a annoncé qu'elle souhaitait arrêter cette prestation en 2010 ou du moins ne la remplir que partiellement. La gestion de l'entretien et de la conduite des bus est remise en question tout comme la présence d'une bibliothécaire à leur bord.

Une prochaine séance avec l'étude de plusieurs scénarii prendra place dans trois ou quatre semaines.

8. Cartes journalières CFF

Le décompte final relatif à la vente des cartes journalières en 2008 a été établi. 1127 cartes ont été vendues (75%), soit une recette totale de CHF 39'445.- ; le boni réalisé s'élevant à CHF 5'445.-. 47% des cartes ont trouvé preneur auprès d'habitants de la commune de Bardonnex.

Si nous avons dû payer les abonnements au tarif actuellement en vigueur, **M. A. Walder** précise que le bénéfice réalisé se serait élevé à CHF 449.-.

9. Navette scolaire

La navette scolaire a été supprimée à la rentrée des vacances de Noël. A ce jour, aucune réaction de parents n'a été reçue à la mairie ; il semblerait néanmoins qu'une requête serait en discussion pour un transport, sur toute la commune, des élèves de 1^E, 2^E, 1^P et peut-être 2^P.

10. Circulation sur les chemins de campagne

M. A. Walder lit un courrier adressé par une habitante de la commune relatif à une altercation qu'elle a eue avec un conseiller municipal. Ce dernier lui aurait reproché de circuler en voiture sur un chemin, soi-disant interdit, alors qu'elle en avait tout à fait le droit.

11. Mamans de jour

Mme N. Mouty indique qu'une petite réception, en partenariat avec la commune de Troinex, a été organisée en l'honneur des familles d'accueil pour les remercier de leur engagement.

La commission de Jeunesse continue de travailler sur les contrats de travail des familles d'accueil ; il a été décidé que celles-ci bénéficieraient de cinq semaines de vacances et que les heures de garde par semaine seraient de 50 ; en cas de dépassement, la structure d'accueil gérerait le problème. Il faut en effet savoir que le travail domestique n'est pas réglementé. Le tarif de pension n'a pas encore été fixé.

12. Repas des Aînés

Mme N. Mouty remercie les membres du Conseil municipal pour leur présence et leur travail lors du repas des Aînés. Celui-ci s'est très bien déroulé ; seul bémol, la musique qui était un peu trop forte.

13. Déchets

M. G. Vuillod rappelle que deux séances d'information sont organisées : la première se déroulera le 3 février et sera dédiée au régies gérant des immeubles sur la commune. La deuxième, le 17 février, réunira les agriculteurs et les entreprises établis sur la commune. A ce jour, neuf réponses de régies, dont deux négatives, sont parvenues à la mairie.

M. G. Vuillod fait part de quelques chiffres relatifs aux collectes de déchets en 2008 : les déchets incinérés s'élèvent à 625 tonnes (660 en 2007), 88'810 kg de verre ont été collectés (85'850 kg en 2007), le papier a été récupéré à raison de 98'830 kg (94'460 kg en 2007), 166'000 litres de PET (139'000 litres en 2007) et enfin le compost s'élève à 136'640 kg (136'890 kg en 2007). Le volume global de déchets incinérés et non incinérés produit par un habitant de la commune s'élève à 450 kg par année.

14. Appareils de comptage

Les appareils de comptage routiers fonctionnent et les premières lectures graphiques seront effectuées dans les prochains jours. **M. G. Vuillod** informe qu'un programme de comptage a été mis en place pour les prochains mois dans tous les villages.

15. Viabilité hivernale

Suite aux premières chutes de neige, il a été relevé quelques manquements de l'entreprise chargée de la viabilité hivernale.

Lors des dernières neiges, le déblaiement des trottoirs et des abribus a été mieux géré. Néanmoins, une amélioration doit encore être apportée en ce qui concerne certains chemins communaux.

Absent de Genève le week-end passé, **M. G. Vuillod** a appris que la cour du centre communal n'avait pas été salée par l'entreprise en charge de ce travail. Il remercie M. J. Aires d'avoir pris les devants afin d'assurer un accès sécurisé aux Aînés.

V RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1216 – Crédit d'investissement de CHF 4'664.- pour l'achat d'une partie de la parcelle 13'472, feuille 23 de Bardonnex, destiné à la réalisation d'un cheminement piétonnier

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle qu'une délibération a déjà été prise à ce sujet. Néanmoins, l'emprise de terrain utilisée pour la réalisation du cheminement piétonnier a été surestimée. La valeur figurant sur le tableau de mutation, élaboré lors de l'étude du projet, étant en effet supérieure de 69m², le Registre foncier a demandé une nouvelle prise de position du Conseil municipal.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1216 - Crédit d'investissement de CHF 4'664.- pour l'achat d'une partie de la parcelle 13'472, feuille 23 de Bardonnex, destiné à la réalisation d'un cheminement piétonnier

Considérant,

- *l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route du Gratillet adopté par le Conseil municipal en date du 8 mai 2007 (D-1183a/2007),*
- *la D-1197/2007 autorisant l'achat d'une partie de la parcelle 13'472, feuille 23 de Bardonnex, en vue de la réalisation d'un cheminement piétonnier,*
- *l'accord du propriétaire, M. Bernard Sapey, pour la vente,*
- *le tableau de mutation, N°21/2008, établi par le bureau de géomètres, en date du 9 septembre 2008,*
- *l'article 30, alinéa 1, lettres e et k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'annuler la D-1197/2007,
2. D'autoriser le maire à acquérir la parcelle N°13'472, feuille 23 de Bardonnex, issue du tableau de mutation N°21/2008 (future parcelle N°4'658), dans le but d'y réaliser le cheminement piétonnier et compléter le réseau de promenades,
3. D'ouvrir un crédit d'investissement pour l'acquisition de 583 m² à CHF 8.-, soit CHF 4'664.-,
4. De comptabiliser cette acquisition dans le compte des investissements 6200.501.29, puis de la porter à l'actif du bilan, rubrique 6200.141.29 du patrimoine administratif,
5. D'amortir cette dépense en une seule annuité dans le compte de fonctionnement 6200.331.29
6. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Bardonnex des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier pour cause d'utilité publique,
7. De charger le maire de signer les actes notariés nécessaires.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

2. P-D-1217 – Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées: transformation d'un prêt de CHF 700'000.- en un capital de dotation et cautionnement solidaire d'un emprunt de CHF 4'000'000.-

Le président donne la parole à **M. A. Walder** qui explique qu'il s'agit, comme le titre l'indique, de transformer le prêt de CHF 700'000.- accordé, par la commune de Bardonnex à la Fondation intercommunale pour le logement des personnes âgées, en un capital de dotation ainsi qu'un cautionnement solidaire, soit une garantie de 4 millions pour la commune de Bardonnex.

Cette demande a été stipulée dans un courrier que le Conseil de fondation a adressé à la mairie en date du 18 novembre 2008. Le capital de dotation initial de CHF 20'000.- était en effet insuffisant pour obtenir un prêt de CHF 16'000'000.- permettant la construction du bâtiment estimé actuellement à un peu plus de CHF 28'000'000.-. Il faut en effet savoir que les CHF 9'000'000.- de subvention accordés par l'Etat ne peuvent pas être totalement compris comme du capital propre, l'Etat exigeant l'inscription de son financement dans les fonds étrangers.

Afin d'obtenir de plus amples explications, l'Exécutif a provoqué une séance avec le Conseil de fondation et les autres partenaires durant laquelle de nombreuses interrogations ont trouvé réponse. Il a notamment été précisé que la solidarité dans le cautionnement proposé était avec la Fondation et non avec les autres communes, soit à hauteur de CHF 4'000'000.- seulement.

L'autre élément intéressant est que les fonds propres investis peuvent faire l'objet d'une rémunération dans le budget de la Fondation; ceci amènera une

thésaurisation au sein de la Fondation qui permettra, à terme, d'entreprendre par exemple des rénovations.

En ce qui concerne les frais d'exploitation, **M. A. Walder** ajoute, qu'à ce jour, il n'est pas demandé aux communes partenaires de tels établissements d'y participer.

Au sujet du financement de l'Etat, celui-ci exige que 2% de la somme soit amortie chaque année et passe ainsi dans les fonds propres de la Fondation. La commune en étant part intégrante, c'est comme si elle recevait annuellement une part du bâtiment. A raison de 2% pendant 50 ans, la Fondation deviendrait ainsi à ce terme propriétaire d'un quart de la valeur du bâtiment.

Un des objectifs de la commune de participer à la création d'une telle institution était d'en favoriser l'accès à ses administrés. Il a été confirmé, lors de la rencontre avec le Conseil de Fondation, que les lits pourront être principalement occupés par des habitants des communes partenaires et que la nouvelle loi actuellement à l'étude auprès du Grand Conseil ne devrait pas modifier cette pratique.

Pour terminer, **M. A. Walder** et ses collègues de l'Exécutif soutiennent cette proposition et recommandent l'approbation de cette délibération.

Le projet était initialement devisé à CHF 21'000'000.-, actuellement il s'élève à CHF 24'000'000.- alors que les travaux n'ont pas commencé. **M. B. Boymond** demande quand un prix sûr sera arrêté.

Comme mentionné dans les documents distribués, **M. A. Walder** déclare qu'à valeur mars 2009 il est devisé à CHF 26'500'000.-. Il précise que la subvention de l'Etat n'est pas basée sur le coût total, les frais de concours, certains frais de préparation du dossier, le mobilier entre autres étant déduits. De plus, le montant de CHF 28'100'000.- cité dans la délibération inclut les frais de pré-exploitation. Il ajoute que l'autorisation définitive de construire a été délivrée et qu'il ne reste plus qu'à conclure le prêt pour commencer les travaux.

Mme N. Mouty mentionne la présence de squatters sur le terrain qui ne devraient normalement pas poser problème. Quelques devis ont déjà été adjugés mais leurs montants devront à nouveau être discutés au vu des délais imposés.

Sauf erreur de la part de **M. Ch. Hottelier**, le premier projet comportait 54 lits alors que l'actuel en compte 60, d'où une part d'explication quant à l'augmentation des coûts.

Mme M. Devins : « En cas de faillite de la Fondation, la commune devrait-elle payer CHF 4'000'000.- » ?

M. A. Walder répond que si la Fondation n'arrive plus à gérer son exploitation, il sera pris en compte la valeur de l'immeuble et à ce moment sera exactement connue la part revenant à la commune de Bardonnex. Néanmoins, la commune pourrait être amenée à payer jusqu'à concurrence de CHF 4'000'000.-.

Si le mode de financement n'avait pas été modifié, **Mme H. Schneuwly** demande de quelle manière aurait été alimenté le fonds de rénovation et d'entretien.

M. A. Walder précise qu'à ce jour, il est prévu deux structures : une structure associative qui gère le bâtiment et une deuxième, la Fondation, qui en est propriétaire. Un loyer sera versé par l'association dans lequel sont prévues les rénovations futures. Si la nouvelle loi actuellement à l'étude n'autorise pas ce genre de thésaurisation, il faudra dans tous les cas que ces charges différées dans le futur figurent au compte de fonctionnement.

M. G. Vuillod stipule qu'un cautionnement est demandé afin d'obtenir de meilleures conditions d'emprunt; ceci représente d'ailleurs un effort net en prévision des coûts d'exploitation futurs de l'EMS.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération présenté.**

P-D-1217 – Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées : transformation d'un prêt de CHF 700'000.- en un capital de dotation et cautionnement solidaire d'une emprunt de CHF 4'000'000.-

Considérant,

- *la délibération D-1131 relative à la création d'une Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées (ci-après la Fondation),*
- *le capital de dotation libéré à ce jour pour un total de CHF 5'000.- et jugé insuffisant pour obtenir un crédit de construction,*
- *la délibération D-1154 relative à un prêt de CHF 700'000.- sans intérêt, octroyé à la Fondation et partiellement versé à ce jour,*
- *le besoin de financement du bâtiment et les taux offerts en cas de garantie donnée par la commune,*
- *le budget de réalisation de ce projet devisé à ce jour à CHF 28'100'000.-,*
- *le droit de superficie octroyé par le propriétaire du terrain à la Fondation,*
- *le vote favorable du Grand Conseil de la République et Canton de Genève au sujet de sa participation à la construction du bâtiment,*
- *l'autorisation de construire délivrée à ce jour,*
- *la volonté de la commune de soutenir ce projet jusqu'à sa réalisation puis dans la gestion de l'institution,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 13 janvier 2009,*
- *l'exposé des motifs,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'annuler la délibération D-1154 du 21 juin 2005 portant sur un prêt de CHF 700'000.- à la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 700'000.- destiné à l'augmentation du capital de dotation de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées, qui passera ainsi de CHF 5'000.- à CHF 705'000.-,*
3. *De comptabiliser la participation de la commune de CHF 700'000.- au capital de la Fondation, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, rubrique 5800.152.01 du patrimoine administratif,*
4. *De renoncer à amortir ce montant, compte tenu de la nature de l'investissement,*

5. *D'autoriser le maire à accorder le cautionnement solidaire de la commune de Bardonnex au bailleur de fonds à hauteur de CHF 4'000'000.- et à signer l'acte y relatif,*
6. *D'indiquer ce cautionnement en pied de bilan de la commune de Bardonnex.*

Cette délibération est prise à l'unanimité.

VII PROJET DE RÉSOLUTION – AIDE À GAZA

Un projet de résolution a été déposé par Bardonnex Alternative.

Le président cède la parole à **M. Ch. Hottelier**, auteur du projet de résolution qui explique les raisons pour lesquelles il estime que la commune devrait octroyer une aide financière d'urgence de CHF 5'000.- pour un soutien aux victimes civiles des combats ayant eu lieu dans la bande de Gaza.

La bande de Gaza, en temps de paix, est l'endroit le plus densifié au monde avec un taux de chômage atteignant les 60% et les relations économiques très tendues avec Israël rendent le passage de la frontière très difficile pour les gens qui y travaillent. Suite aux événements de la mi-décembre, il est important, à ses yeux, de participer à l'aide d'urgence aux victimes civiles. Les habitations, les écoles et les hôpitaux, lieux d'accueil pour la population, ayant subi de gros dégâts.

Cette proposition, telle que présentée ce soir, n'est pas recevable aux yeux de **M. A. Walder**. En effet, une résolution est une prise de position qui ne comporte pas de décision ; seule une délibération pourrait convenir mais malheureusement les délais ne sont pas respectés. Selon l'urgence, il propose un paiement immédiat régularisé par la prise d'une délibération lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

S'agissant d'une aide à l'étranger, **Mme B. Guex-Crosier** propose le renvoi en commission de l'environnement et du développement durable.

S'ensuit un échange d'arguments sur le choix de la commission qui devrait traiter le sujet.

➔ **Il est finalement décidé que l'Exécutif reformulera la proposition en délibération afin qu'elle soit présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Repas des Aînés

M. Th. Schmid remercie les membres du Conseil municipal ainsi que leur conjoint, et aussi leurs enfants, d'avoir apporté leur aide au service du repas des Aînés.

Mme I. Micheli Kristof remercie également ses collègues d'avoir œuvré lors de cette journée longue et intense mais toujours très agréable.

2. CMNet

M. B. Boymond remercie M. A. Walder pour l'organisation d'une séance très fructueuse relative à l'utilisation de CMNet.

3. Cartes journalières CFF

M. B. Boymond demande qui fixe le prix de vente des cartes journalières CFF.

M. A. Walder l'informe que c'est un choix propre à chaque commune. Sachant que le prix de revient d'une carte journalière est de CHF 27.- environ, le prix pratiqué laisse une certaine marge pour équilibrer les comptes.

M. G. Vuillod précise, outre l'équilibre des comptes, que la gestion et la vente des cartes journalières CFF représente un travail conséquent pour les secrétaires de la mairie.

4. Bluewin Télévision

M. B. Boymond signale que malgré l'absence d'un boîtier permettant la transmission du système VDSL, un habitant du centre du village de Charrot capte parfaitement Bluewin Télévision.

5. Survol d'hélicoptères

M. J. Vallet a personnellement écrit à l'OFAC et a reçu quelques informations de M. Renz, avocat du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Il lit le courrier qu'il a reçu le 24 décembre de ce département informant, entre autres, qu'il ne lui est possible d'intervenir auprès de l'hélistation d'Archamps que si les conditions liées à son exploitation ne sont pas respectées. Si des abus devaient être constatés, ceux-ci peuvent lui être signalés en stipulant l'immatriculation de l'hélicoptère, sa trajectoire de vol et son altitude approximative. Il suggère de contacter l'autorité communale française concernée ainsi que l'exploitant de l'hélistation afin de trouver un terrain d'entente.

Ce courrier était accompagné de différents arrêtés et articles que **M. J. Vallet** a beaucoup étudiés. Ces hélicoptères, qui volent à une altitude inférieure à 200 mètres, n'ont pas le droit de survoler une autoroute, une voie de chemin de fer et les zones habitées alors qu'ils proviennent principalement d'Annemasse ! De plus, selon les statuts, il est demandé aux pilotes d'essayer de ne pas survoler le territoire suisse. M. J. Vallet propose qu'une commission s'occupe de ce problème.

M. Ch. Cortiglia a discuté de cette question avec le maire de Neydens. Ce dernier a reçu des plaintes de ses administrés et il en parlera lors de la séance du PACA (Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération) qui se déroulera en fin de semaine.

6. Bibliobus

Selon **M. J. Vallet**, l'abandon du service du Bibliobus n'est pas acceptable. L'Etat doit payer pour le maintien de cette prestation dans les communes genevoises.

M. A. Walder ajoute que les communes souhaitent non seulement le maintien des prestations actuellement offertes mais aussi une amélioration de celles-ci.

M. B. Boymond demande s'il existe des statistiques de la fréquentation du bibliobus sur notre commune et si elles pourraient être communiquées aux membres du Conseil municipal.

Mme B. Guex-Crosier indique que les horaires actuels ne permettent plus aux enfants de se rendre au bibliobus ce qui nuit à l'encouragement à la lecture.

Mme E. Butikofer précise que les horaires actuels favorisent les habitants de Bardonnex qui sont moins nombreux que ceux de Croix-de-Rozon à utiliser ce service ; ceci n'est pas très équitable.

Sauf erreur de **M. A. Walder**, il est possible aux lecteurs de ramener les livres empruntés dans les bibliobus de Plan-les-Ouates et de Perly, ceci afin de leur faciliter la tâche.

7. Transports publics genevois

M. G. Thion annonce que depuis les changements d'horaire du mois de décembre, le bus n° 44 passe toutes les 20 minutes aux heures de pointe.

8. Circulation sur les chemins de campagne

M. Ch. Hottelier souhaite obtenir les coordonnées de la personne qui a signé le courrier car il aimerait lui répondre personnellement et sans passer par le Conseil municipal.

9. Remplacement d'un membre du bureau

Mme E. Butikofer demande si un membre du bureau peut se faire remplacer lors d'une absence.

M. A. Walder l'informe que ceci n'est pas possible.

10. Carnet à souche

Répondant à une boutade de Mme E. Butikofer, **M. A. Walder** en profite pour déclarer que, selon la législation en vigueur, les magistrats ne peuvent mettre que des amendes administratives ; il n'a donc pas été commandé de carnet à souche.

11. Route du Gratillet

Mme H. Schneuwly demande s'il serait possible de procéder à un marquage spécifique ou à l'installation de poteaux blancs le long de la route du Gratillet ; il est en effet difficile, lorsque la nuit est tombée et en hiver surtout, de différencier le bord de la route et le bord du trottoir.

M. G. Vuillod précise qu'aucune des routes communales ne comporte de tels marquages, ces dernières étant des voies secondaires. Une réflexion pourrait néanmoins être entamée pour une sécurisation des endroits dangereux de la commune.

12. Familles d'accueil

Si le travail des familles d'accueil est considéré comme du travail domestique, **M. M. Devins** informe qu'il existe un contrat-type obligatoire qu'elle peut transmettre à Mme N. Mouty pour information.

XI CALENDRIER

Commissions	Aménagement	18.02.09	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	16.02.09	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	25.02.09	18h00	Salle des commissions
	Finances et sécurité	06.04.09	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux et emplacements communaux	- . . . -		
	Sociale et culture	19.02.09	19h30	Salle des commissions

Autres dates à retenir :

Bureau du Conseil municipal : 19.02.2009 à 18h30 à la mairie

Conseil municipal : 03.03.2009 à 20h30 à la salle des chevaliers

Sortie du Conseil municipal : le 6 juin 2009

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assistance, salue le public et lève la séance à 22h20.

Thierry Schmid, Président

Béatrice Guex-Crosier, secrétaire

Genève, le 1^{er} février 2009/fb